



Perpignan, le 19 juin 2015

Monsieur le Directeur,

Nous vous rappelons que vous êtes garant de la sécurité des agents placés sous votre autorité, votre responsabilité pénale pouvant être mise en cause.

Les organisations syndicales des Pyrénées Orientales soussignées souhaitent vous alerter une nouvelle fois sur le sentiment très fort d'insécurité qui pèse sur les agents du service relations publiques du site de la Côte Vermeille à PERPIGNAN,

La réception physique est particulièrement importante sur ce site. Cela s'explique comme ailleurs par la complexité de la législation fiscale, les changements perpétuels, mais aussi par la particularité de la population : beaucoup de personnes âgées, peu rompues aux nouvelles technologies, fort pourcentage de population précarisée et en difficulté. Ce département a un niveau de vie très inférieur à la moyenne nationale. Le pourcentage de bénéficiaires du RSA est particulièrement élevé. Sur Perpignan, l'hôpital, la sécurité sociale, la CAF, la Banque Postale ont été contraints de faire appel à des vigiles à l'année.

Cette année les 2 derniers jours de la campagne IR ont vu défilet plus de 6000 personnes aux guichets. Ce flux a été absorbé non sans difficultés par l'équipe d'accueil et les services d'assiette. L'équipe est composée d'un cadre A, de 3 cadres B en réception secondaire, 1 cadre C en réception plus axée recouvrement et de 4 cadres C en réception primaire.

Nous vous alertons depuis plusieurs mois sur les incivilités qui se multiplient : insultes plusieurs fois par jour, cris, menaces, et dernièrement, vous le savez, nous avons frôlé par 2 fois l'agression physique.

Ces incidents sont bien entendu amplifiés par le nombre de personnes patientant dans le hall. L'émulation entre usagers peut très rapidement déboucher sur de graves incidents.

Fin 2014, un agent a été blessé en tentant de s'interposer entre 2 contribuables. Il a dû être transporté à l'hôpital.

Les agents d'accueil ont dû sortir collectivement des bureaux suites aux menaces proférées par un usager très agressif, menaçant de « les attendre à la sortie » et effectivement présent à ce moment là. Ce genre de menace est malheureusement fréquent.

Les derniers incidents ont donné lieu de la part des organisations syndicales à un droit d'alerte, et à un dépôt de plainte auprès du procureur de la république par les services de direction.

Le nombre de fiches de signalement remplies par les agents d'accueil a doublé en 6 mois, et toutes ne sont pas rédigées. En 1^{er} lieu parce que l'insulte se banalise et le discours ambiant vis à vis des fonctionnaires ne concourt pas à l'apaisement. Par ailleurs les agents avouent craindre des représailles de la part des usagers les plus violents.

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales demandent à la direction le recrutement d'un vigile. Il s'agit bien entendu de la revendication des agents de ce service et des services de renforts également. Ils vous l'ont dit à plusieurs reprises, ils vous l'ont aussi écrit.

Quant à la direction des PO et à la DG , elles ne doivent pas se sentir assez concernées par ce sujet puisque le financement demandé pour un vigile à l'année a été refusé.

Il est consternant et inacceptable de constater que la sécurité de tous ces agents ne se mesure qu'en euros. Quel est donc le prix de cette sécurité ?

Faut-il attendre qu'un événement grave se produise pour que vous daigniez enfin adresser une réponse favorable aux demandes de sécurisation des agents ?

Notre intervention a visé un droit d'alerte. Au prochain incident nous demanderons à tous les agents d'exercer leur droit de retrait ; droit de retrait qui pourrait s'exercer jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée pour leur sécurité. Une agression d'agent pourrait tout à fait déboucher sur une plainte contre le directeur qui n'aurait pas assuré sa sécurité en ayant refusé la mesure préventive du vigile, à l'année pour des raisons budgétaires.

Il ne s'agit pas d'une menace, mais d'une mesure visant à assurer leur sécurité, puisque la direction locale reconnaît implicitement ne pas avoir les moyens de l'assurer